

NOTE SUR L'ACCORD MERCOSUR - UE

INTRODUCTION

Le 17 janvier 2025, l'UE a signé l'accord commercial avec le Mercosur - composé de l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, et l'Uruguay - en vue d'un renforcement de leur coopération, après plus de 25 ans de négociation.

L'accord Mercosur-UE constitue le plus grand partenariat commercial bilatéral jamais conclu par l'UE puisqu'il couvre plus 700 millions de consommateurs. L'UE est le premier partenaire commercial et d'investissement du Mercosur. Les exportations de l'UE vers le Mercosur se sont élevées à 56 milliards d'euros de biens en 2023 et à 28 milliards d'euros de services en 2022¹. L'UE est également le premier investisseur avec un stock de 340Mds d'euros en 2021.

CONTENU DE L'ACCORD

L'accord UE-Mercosur prévoit **l'élimination progressive de la quasi-totalité des droits de douane entre les deux zones** : 91 % des droits imposés par le Mercosur sur les produits européens et 92 % de ceux appliqués par l'Union européenne sur les produits sud-américains seront supprimés. Cela concerne notamment les voitures, les machines, la chimie, les vêtements, le vin, les fruits frais ou encore le chocolat venu d'Europe. Des **quotas alimentaires à droits réduits** ont également été définis pour certains produits : viande bovine, volaille, sucre, éthanol destiné à l'industrie chimique et riz, au-delà desquels les tarifs habituels s'appliqueront.

L'accord facilite aussi **l'accès réciproque aux marchés publics**, permettant aux entreprises européennes de soumissionner dans des conditions équivalentes à celles des acteurs locaux et renforçant la transparence des procédures. L'accord intègre également des engagements environnementaux et sociaux juridiquement contraignants tels que la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, la lutte contre la déforestation, la gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité, et le respect de huit conventions fondamentales de l'OIT, incluant l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Ces engagements font l'objet de mécanismes de suivi et de dialogue institutionnalisés.

Sur le plan sanitaire, **tous les produits importés dans l'Union européenne doivent respecter la législation européenne en vigueur**, notamment en matière d'OGM, d'hormones de croissance et de limites maximales de résidus de pesticides, même si les méthodes de production diffèrent dans les pays du Mercosur. La conformité des produits est strictement contrôlée pour autoriser leur exportation vers l'UE. Pour renforcer ces garanties, la

¹ [Site officiel de la Commission européenne](#)

Commission européenne a mis en place une *task force* chargée d'harmoniser et de renforcer les contrôles à l'importation, d'intensifier les audits dans les pays tiers et de renforcer la surveillance aux postes frontaliers, notamment pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

PROCHAINE ETAPE

Les eurodéputés ont saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin d'évaluer la légalité du texte. **Dans l'attente de sa réponse, qui devrait prendre entre douze à dix-huit mois minima, le processus de validation du côté du Parlement européen est suspendu.**

Néanmoins, le droit de l'UE permet à la Commission européenne d'appliquer provisoirement un accord international avant son approbation par le Parlement européen, dès qu'au moins un pays du Mercosur l'aura ratifié. Certains États membres y sont favorables pour accélérer la mise en œuvre, tandis que d'autres préfèrent attendre la ratification complète. **Selon la Commission européenne, aucune décision ne doit être prise avant qu'« au moins un des pays du Mercosur aura complété sa procédure de ratification ».**

Une application anticipée de l'accord serait politiquement très sensible.